



La feuille de la Communauté Sarcelles 5779



שבת שלום

שבת שלום

Entrée : 19h47

Sortie : 20h52



06 Tichri 5779

Maïmonide écrit dans ses Lois du Repentir (1, 3) : « De notre temps, en l'absence du Temple et de l'Autel des expiations, il n'y a plus que la Téchouva... Et l'essence même du jour de Kippour fait expiation pour les repentants. »



Il ressort clairement des propos du Rambam que l'expiation propre au jour de Kippour n'est pas efficace sans véritable Téchouva. Pour le dire sans détour : celui qui n'a pas fait Téchouva n'est pas pardonné à Yom Kippour. L'approche de Maïmonide se fonde sur la position talmudique (Yoma 85b) qui affirme que Yom Kippour n'expie qu'en combinaison avec la Téchouva, contrairement à la thèse de Rabbi Yéhouda Hanassi qui tient quant à lui que le jour de Kippour fait expiation même sans Téchouva. La position de Rabbi Yéhouda n'a pas été retenue comme ayant force de Loi, et les fautes graves et volontaires ne sont pas pardonnées sans l'effort du repentir. Mais il est néanmoins possible d'apprendre de son enseignement la puissance et l'importance du jour de Kippour. Le Sfat Emeth (Yom Kippour 5656) explique que la différence entre Roch Hachana et Yom Kippour tient à ce que Roch Hachana concerne toutes les créatures qui défilent devant Lui, tandis que Yom Kippour est réservé à Israël seul. C'est ainsi que Rabbi Akiba enseigne dans la dernière Michna de Yoma : « Heureux êtes-vous Israël. Devant qui vous purifiez vous ? Et qui vous purifie ? Votre Père qui est dans les Cieux... De même que le bain purifie ceux qui sont impurs, de même le Saint béni soit-Il purifie Israël. » Le jour de Kippour est semblable au bain du Mikvé – de même que l'immersion dans le Mikvé purifie celui qui est impur, de même la puissance de sainteté de Yom Kippour expie nos fautes et nous purifie devant le Saint béni soit-Il. L'intensité de l'essence du jour de Kippour expie les fautes du Peuple d'Israël car la nature du Peuple élu est telle que son essence est d'être juste et que les fautes ne sont qu'accidentelles (voir Netsa'h Israël 11). Nous pouvons ainsi répondre à la question suivante : Comment le simple fait d'atteindre une date dans le calendrier peut-il expier des actes commis par des hommes envers leur Créateur ? La réponse réside dans la compréhension de ce qu'est le péché. Il arrive que, au cours de l'année, un homme faute. Il entache de ce fait son âme et celle-ci doit en être nettoyée, et les torts commis envers elle doivent être réparés. Mais, en réalité, ces taches et ces atteintes n'ont pas d'effet sur l'essence de l'âme, et, au plus profond de lui, le Juif demeure bon. À l'intérieur de son âme, il est saint et pur. C'est son mauvais penchant qui l'a fait fauter, à l'encontre de sa volonté véritable. La plupart du temps, cette volonté profonde de l'âme demeure enfouie dans le subconscient, voire au-delà, et c'est ce qui rend une situation de faute possible. Mais à Yom Kippour, D-iéu se rapproche de chacun de nous et cela entraîne notre âme à se défaire des couches superficielles de la personnalité et révéler ainsi sa nature véritable. À Yom Kippour, notre âme brille de tout son éclat. C'est alors qu'il apparaît qu'en réalité il n'y a aucun péché ! Il apparaît soudain que chacun est en son for intérieur un diamant éclatant, qui ne peut être souillé et abimé par aucune faute. Le jour de Kippour, le véritable Juif se révèle, attaché de tout son cœur à son Créateur. C'est la raison pour laquelle ce jour en lui-même a la vertu de réparer toutes les fautes. Prenons conscience de la force de Yom Kippour, avec des pensées de Téchouva durant cette sainte journée, afin de mériter d'être scellés dans le livre de la Délivrance pour cette année 5779.

Collel



Qu'est-ce que la « Néila » ?

(Réponse au verso)

1) Bien que la Téchouva et l'imploration soient toujours positives, durant les dix jours entre Roch Hachana et le jour de Kippour, cela est d'autant plus favorable, et accepté immédiatement, comme il est dit : « recherchez D-iéu quand Il est accessible ». Dans quel cas cela s'applique-t-il ? Pour un particulier. Mais les membres d'une collectivité, dès qu'ils se repentent et crient d'un cœur entier, ils sont exaucés, comme il est dit : « comme l'Eternel notre D-iéu, Qui l'est à chaque fois que nous l'invoquons ».



2) Le jour de Kippour est le temps de la Téchouva pour tous, pour un particulier comme pour la communauté ; c'est l'achèvement du pardon pour le Peuple Juif. C'est pourquoi, il incombe à tout un chacun de faire Téchouva et de se confesser le jour de Kippour. La Mitsva de la confession le jour de Kippour veut que l'on commence [à se confesser] la veille avant le repas [de séparation qui précède le jeûne], de crainte que l'on s'étouffe pendant le repas avant de se confesser. Bien que l'on se soit confessé avant le repas, on se confesse de nouveau le soir de Kippour, puis, durant la prière du matin, la prière de Moussaf, la prière de l'après-midi, et la prière de clôture (Néila). À quel endroit [de la prière] se confesse-t-on ? Un particulier [se confesse] après la prière, et le ministre officiant [se confesse] au milieu de la prière, dans la quatrième bénédiction.

(Rambam – Lois de la Téchouva 2, 6-7)

לעילוי נשחח

à Gilbert Yossef Ben Louna Benbalon à Mordékhai Ben Izza Aseriel à Yossef Bar Esther à Mévorakh Ben Myriam à Emilie Sarah Bat Flore à Maurice Moché Ben David Coriat à Rg'el Bat Messaouda Koskas à Chlomo Ben Makhlouf Amsellem



Apprenant que Rabbi 'Haïm Chmoulévitz avait l'usage de prier sur la tombe d'Avchalom, Rabbi Nissim Yaguen en fut extrêmement étonné : nous prions sur les tombes des *Tsaddikim* pour que leur mérite nous protège, mais quel est l'intérêt de prier sur la tombe d'un mécréant ? Avchalom était un grand mécréant : fils du roi David, il se rebella contre son règne. Il tenta de s'attirer les voix du peuple pour qu'ils viennent se faire juger chez lui et non auprès de son père, afin qu'ils le couronnent par la suite à la place de lui. Il alla jusqu'à poursuivre David pour le tuer ! « *Comme j'ai eu le privilège de servir Rabbi 'Haïm pendant de longues années* », poursuit Rav Yaguen, « *j'ai eu un jour le courage de l'interroger : D'après la rumeur, le Rav irait prier sur la tombe d'Avchalom. Pourtant, il était un grand mécréant !* » Et Rabbi Chmoulévitz de répondre : « *Je vais prier au Kotel et sur la tombe de Ra'hel, ainsi que sur la tombe d'Avchalom. Sur sa tombe, je ne parle pas à Avchalom, mais m'adresse au Saint béni soit-Il et L'implore.* » Avchalom causa au roi David d'intenses souffrances et de terribles humiliations, fomenta une rébellion parmi le peuple contre lui, le poursuivit pour le tuer et prit ses concubines. David aurait facilement pu le condamner à mort, mais il ne voulait pas tuer son fils. En pleine guerre sanguinaire entre les rebelles, partisans d'Avchalom, et les fidèles de David, les hommes de David trouvèrent Avchalom pendu à une térébenthine entre ciel et terre. Bien que David eût donné l'ordre de ne pas attenter à la vie d'Avchalom, Yoav planta dans le cœur d'Avchalom trois bâtons, puis les écuyers de Yoav le mirent à mort. Le fils rebelle et mécréant était mort ! La guerre était finie. David ne devait plus fuir pour sauver sa vie. Lorsqu'on vint lui annoncer la bonne nouvelle, « *le roi fut tout bouleversé, il monta dans le donjon de la porte et se mit à pleurer ; et, tout en marchant, il disait : "Mon fils Avchalom ! (...) Que ne suis-je mort à ta place, Avchalom, mon fils, ô mon fils !* » La victoire de ce jour se transforma en deuil pour tout le peuple, qui apprit que le roi se désolait à cause de son fils (...) Le roi s'était voilé la face et répétait à grands cris : « *Mon fils Avchalom ! Avchalom, mon fils, ô mon fils !* » La Guémara relate que, lorsqu'Avchalom mourut, on le fit descendre au septième niveau de l'enfer. Le Ramban écrit dans *Chaar Hagmoul* que si l'homme devait être condamné à une heure d'enfer ou à soixante-dix ans des souffrances de Yov, l'homme préférerait cette seconde alternative. Huit fois, le roi David cria « mon fils » et, à chaque fois, il éleva Avchalom à un niveau plus élevé, jusqu'à l'extraire des sept niveaux de l'enfer pour le conduire au paradis. Rabbi 'Haïm Chmoulévitz adressa une prière à D-ieu sur la tombe d'Avchalom : « *Maître du Monde, combien Avchalom a fauté envers son père David et combien l'a-t-il poursuivi ? Et qu'a fait le roi David ? Il a pris le deuil pour lui, a prié pour lui et s'est écrié : "Mon fils, Avchalom, mon fils..." pour le sortir des sept niveaux de l'enfer et le conduire au jardin d'Eden. Sommes-nous pires qu'Avchalom ? Nous sommes Tes fils bien-aimés et, même si nous avons fauté, sauve-nous, Papa... Les Jours redoutables approchent, nous sommes en grand danger, de grâce, sauve-nous, notre Père et Roi...* » Les prières de Rabbi 'Haïm Chmoulévitz, conclut le Rav Yaguen avec émotion, ont changé en moi toute la prière à l'approche des « Jours Redoutables ».



Il est dit dans notre *Paracha* : « *Et maintenant, écrivez pour vous ce Cantique, et qu'on l'enseigne aux Enfants d'Israël...* » (Dévarim 31, 19). Le **Séfer Ha'hinoukh** (*Mitsva* 613) nous enseigne que le « Chant » mentionné dans ce verset correspond à toute la Thora (« *Ecrivez [une] Thora dans laquelle se trouve [ce] Chant [Haazinou]* »), et que chaque Juif a le devoir d'écrire son propre *Séfer Thora*. La *Guemara* [**Sanhédrin 21b**] affirme que même si quelqu'un hérite d'un *Séfer Thora* d'un ancêtre, il doit en écrire un pour lui-même. Les commentateurs expliquent cette *Halakha* de diverses façons [voir **Darké Moussar - Vayélekh**]. Le **Ktav Sofer** note que cette *Mitsva* nous apprend qu'il ne suffit pas d'observer la Thora par habitude, parce que nos parents nous ont élevé dans l'observance des Commandements, mais que nous devons créer notre propre lien avec *Hachem*, par une reconnaissance et une appréciation sincère de la Thora. Le fait d'écrire son propre *Séfer Thora* et de ne pas se suffire de celui de ses parents montre que l'on cherche à développer son propre chemin dans le Service Divin et de ne pas suivre aveuglément la voie tracée par ses parents. Le **Ktav Sofer** ajoute un principe développé par nos Sages concernant la *Mitsva* d'écrire un *Séfer Thora*. La *Guemara* [**Mena'hot 30a**] note que celui qui écrit un *Séfer Thora* pour lui-même est considéré comme ayant reçu et accepté la Thora au Mont Sinaï. Le **Ktav Sofer** précise qu'il existe trois niveaux dans le respect des *Mitsvot* : « *Il y a ceux qui agissent par amour, ceux qui les accomplissent par crainte, et ceux qui y ont été habitués et pour qui elles sont devenues une seconde nature.* » Il poursuit en arguant que puisqu'une personne qui appartient à la troisième catégorie ne respecterait pas la Thora si ce n'était pas par habitude, il n'aurait logiquement pas voulu l'accepter s'il avait été présent au Mont Sinaï ! En revanche, si une personne décide d'écrire son propre *Séfer Thora* et ne se suffit pas de celui de ses parents, elle montre que son respect de la Thora est un choix et non le simple fruit de son éducation. Ainsi, si elle avait été présente au *Har Sinaï*, elle aurait accepté la Thora à nouveau et n'aurait pas eu besoin d'être forcée à le faire. C'est pourquoi nos Sages affirment que celui qui écrit son propre *Séfer Thora* est considéré comme ayant lui-même reçu la Thora. Notons cependant, que le **Roch** est d'avis que, de nos jours, alors que de nombreux *Sifrei Thora* restent inutilisés dans l'Arche Sainte de la Synagogue, on accomplit mieux le Commandement d'écrire un *Séfer Thora* en écrivant la Thora orale plutôt que la Thora écrite. Le verset y fait ainsi allusion : « *Et maintenant* » - à présent, vous avez seulement la Thora écrite, alors « *écrivez pour vous ce Cantique* » : vous avez le Commandement décrire cette Thora. Cependant, dans les générations futures, quand la Thora orale sera écrite elle aussi, la *Mitsva* consistera principalement à écrire des livres de la Thora orale [Au nom de **Rabbi de Gour Rabbi Abraham Mordekhaï**]. Les enseignements tirés de cette *Mitsva* sont très pertinents durant les « *Dix Jours de Pénitence* ». L'un des ingrédients essentiels pour une *Téchouva* sincère est le désir d'améliorer notre relation avec *Hachem* et d'éliminer les *Avérot* qui nuisent à ce lien. Pour ce faire, il est primordial de renforcer sa *Emouna* et de se souvenir de la raison des *Mitsvot*. Tout au long de l'année, on peut essayer d'observer la Thora, mais le risque de tomber dans le piège de l'habitude et de perdre de vue le but de cette observance est important et permanent ! Le travail de *Roch Hachana* est grandement liée à cette idée. Au cours de cette journée, nous répétons à maintes reprises qu'*Hachem* est notre Roi et que nous désirons accomplir Sa volonté. Ce travail doit nous aider à nous souvenir que nous respectons les *Mitsvot* pour nous rapprocher d'*Hachem* et pas seulement parce que nous y avons été habitués depuis notre tendre enfance. L'explication du **Ktav Sofer** sur la *Mitsva* d'écrire son propre *Séfer Thora* nous enseigne une autre leçon fondamentale. Un enfant ne doit pas simplement imiter la *Avodat Hachem* de ses parents, mais il doit forger sa propre et unique relation avec *Hachem*, en développant ses *Midot* (traits de caractère) et en exploitant au maximum ses talents. Par ailleurs, il nous incombe d'écrire exactement le même *Séfer Thora* que celui de nos ancêtres, preuve qu'il ne faut pas non plus se montrer trop innovateur... Tous les Juifs sont issus d'une même lignée qui remonte à *Abraham Avinou* ; nous devons nous conformer aux instructions reçues et aux comportements observés dans notre ascendance. Cela dit, les maillons de la chaîne ne sont pas strictement identiques les uns aux autres – nombreuses sont les façons de maintenir cette tradition. Ce développement est également très pertinent durant les *Yamim Noraïm* (Jours Redoutables). Nous ne sommes pas seulement jugés sur notre observance des *Mitsvot*, mais aussi sur la réalisation de notre objectif dans la vie. Les *Asséret Yémé Téchouva* (« *Dix Jours de Pénitence* ») sont une période propice à la réflexion sur notre raison d'être et nos ambitions.

Réponse : Comme pour toutes les fêtes de l'année, les prières de *Kippour* comprennent celle du soir, celle du matin, le *Moussaf* et *Min 'ha*. Il s'ajoute pour ce Jour unique de l'année la Prière de *Néïla*, au déclin du jour. On l'a appelée *Néïla* (clôture) parce qu'elle clôture effectivement cette grande journée [elle coïncide, selon les avis, avec la fermeture des Portes du Temple ou la fermeture des Portes du Ciel – **Maté Moché**] ; on la récite à l'heure où se ferment les portes de la Miséricorde, quand nos destins sont définitivement fixés et nos jugements scellés [Le *Arizal* enseigne que c'est justement au moment de la *Néïla*, que *Hachem* signe le verdict écrit à *Roch Hachana* – la « *Hatima* התימה]. Aussi rassemblons-nous nos dernières forces pour dire cette émouvante Prière avec une profonde ferveur, et nous prenons de fermes résolutions pour commencer une vie plus pure, qui plaise à D-ieu et aux hommes. Nos Sages ont trouvé un certain nombre d'allusions à la prière de *Néïla*. Ainsi le verset du Cantique (5, 5) : « *Je me lève pour ouvrir à mon bien-aimé, mes mains dégouttent de myrrhe, mes doigts laissent couler la myrrhe sur les poignées du verrou* » est interprété ainsi : « *je me lève pour ouvrir* », c'est la prière du matin ; « *mes mains dégouttent de myrrhe* », c'est *Moussaf* ; « *mes doigts laissent couler la myrrhe* », c'est *Min 'ha* ; « *sur les poignées du verrou* », c'est *Néïla* [**Midrache**]. Les cinq prières de *Yom Kippour* (*Arvit*, *Cha'harit*, *Moussaf*, *Min 'ha* et *Neïla*) correspondent aux cinq parties de l'âme (*Néféch*, *Roua'h*, *Néchama*, *Haya* et *Yé'hida*). Les quatre premières parties correspondent aux quatre degrés d'intensité du lien unissant l'âme à D-ieu. La cinquième partie, la *Yé'hida*, dont le nom peut être décomposé en *Ya'hid Hé* (uni à D-ieu), est le niveau de l'âme ayant un lien indéfectible avec l'Essence de D-ieu. Ainsi dans la dernière prière spécifique au jour de *Kippour*, la *Néïla*, le niveau de *Yé'hida* de l'âme, se dévoile. Il n'y a plus de place alors pour autre chose que D-ieu et les Juifs. C'est l'explication du mot « *Néïla* » : « *on ferme* (Noélim) » toutes les portes pour ne laisser entrer personne, afin que nul ne dérange l'union entre D-ieu et Israël [**Séfer Hamaamarim**]. Durant la Prière de la *Néïla*, *Hachem* est seul pour nous juger sans aucun ange accusateur ou défenseur. D-ieu étant plein de miséricorde, il peut même nous pardonner la faute la plus grave : le « *Hiloul Hachem* (la profanation du Nom de D-ieu) qui en général ne peut être expiée qu'avec la mort de la personne – et cela même après avoir fait *Téchouva*, que *Kippour* soit passé et après avoir enduré différentes souffrances. Toutefois si la *Téchouva* est complète à la *Néïla*, *Hachem* peut pardonner sans souffrance et sans faire mourir la personne [**Méchekh 'Hokhma**].